



## DECLARATION PREALABLE DE LA CAPN DES AAE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la CAPN, Cher-e-s collègues,

Cette CAPN se tient à un tournant de l'histoire du dialogue social dans la fonction publique. Depuis l'instauration du statut général en 1983, les commissions administratives paritaires étaient consultées sur les actes ayant trait à la carrière des agents. Or la loi de transformation de la fonction publique provoque un bouleversement dans la relation entre les représentants des personnels et l'administration employeur.

Les lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux mobilités et aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels fixent dorénavant les perspectives de carrière des agents.

Leur mise en œuvre s'effectue désormais unilatéralement et en toute opacité, ce à quoi l'UNSA s'est opposé. Désormais, les CAP ne seront plus consultées sur des décisions individuelles défavorables, transformant celles-ci en des instances de précontentieux administratif.

Cependant, notre action va permettre aux organisations syndicales d'obtenir une information complète sur les affectations et les promotions de nos collègues.

Le détricotage des attributions des CAP comme la transformation des CHSCT en une formation spécialisée des comités sociaux d'administration répond clairement à la volonté de l'Etat employeur de réduire significativement le rôle protecteur du statut général. La possibilité donnée à l'employeur de déroger au principe voulant qu'un emploi permanent soit occupé par un fonctionnaire est un autre exemple de la libéralisation de la fonction publique.

A quoi sert un statut si les obligations prennent progressivement le pas sur les droits ? A&I UNSA restera extrêmement vigilant pour que l'emploi de fonctionnaire ne se voit pas substitué par une contractualisation massive.

Pour A&I UNSA, chaque agent contractuel doit au contraire pouvoir devenir fonctionnaire.

A&I UNSA ne cesse de demander une forte augmentation des taux de promotion de changement de grade dans les trois corps de la filière administrative et revendique un programme pluriannuel de requalifications massif de C en B et de B en A, pour tenir compte de la réalité des fonctions exercées par nos collègues.

A&I UNSA exige la fin des disparités indemnitaires territoriales et ministérielles ainsi que l'augmentation significative de l'IFSE dont l'écart injustifié entre personnels logés et non logés doit disparaître dans les brefs délais.

Nous terminerons notre propos en remerciant nos collègues de la DGRH qui, comme l'ensemble des personnels du corps que nous représentons, ont assumé leurs missions et la continuité du service public d'éducation en cette période inédite et dans des conditions difficiles.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires nationaux A&I UNSA